

Déclaration de conformité

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Fribourg-en-Brisgau, Allemagne

certifie par le présent document que les onduleurs

PIKO 36 EPC

visés par cette déclaration sont conformes aux normes et directives suivantes :

Directive 2014/30/UE Compatibilité électromagnétique

Directive 2014/35/UE Matériel électrique pour basse tension

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

EN 50581:2012 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses

EN 61000-3-11:2000 (papillotement)

EN 61000-3-12:2011 (courants d'harmonique)

EN 61000-6-2:2005/AC:2005 (immunité pour les environnements industriels)

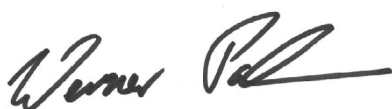
EN 61000-6-4:2007/A1:2011 (Norme sur l'émission pour les environnements industriels)

EN 62109-1: 2010 (sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 1)

EN 62109-2: 2011 (Sécurité des convertisseurs de puissance utilisés dans les systèmes photovoltaïques - Partie 2)

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 2017-03-30



Werner Palm
(Gérant de société)



Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)

La présente déclaration atteste de la conformité aux normes susmentionnées, mais ne constitue pas une garantie des propriétés. Les consignes de sécurité indiquées dans la documentation produit fournie doivent être respectées !